

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 79 23500

⑭

Balai d'essuie-glace composite.

⑮

Classification internationale (Int. Cl.³). B 60 S 1/28, 1/40.

⑯

Date de dépôt..... 21 septembre 1979.

⑰ ⑱ ⑲

Priorité revendiquée : Suisse, 8 août 1979, n° 7277/79-1.

⑳

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 8 du 20-2-1981.

㉑

Déposant : Société anonyme dite : SOCIETE D'EXPLOITATION DE BREVETS J.B., résidant en Suisse.

㉒

Invention de : Théodore Hancou.

㉓

Titulaire : *Idem* ㉑

㉔

Mandataire : Armand Dawidowicz,
46, rue Hamelin, 75116 Paris.

La présente invention est relative aux balais d'essuie-glace, en particulier pour véhicules automobiles.

Le développement des dimensions et de la courbure des surfaces à essuyer, telles que pare-brise de véhicules automobiles, rend de plus en plus difficile d'appliquer en permanence la lame d'essuyage sur la surface à essuyer, en utilisant la déformabilité du support de la lame d'essuyage. En effet, ce support est monté pivotant, sensiblement par son milieu, à l'extrémité d'un bras oscillant qui lui transmet la pression d'application sur la surface à essuyer. Avec des balais d'essuie-glace de grande dimension, la pression aux extrémités est faible, ce qui facilite le décollement et nuit à la qualité de l'essuyage.

La présente invention vise à améliorer l'adhérence des balais d'essuie-glace et la qualité de leur essuyage, en particulier sur des surfaces de grandes dimensions.

Ce but est atteint, conformément à l'invention grâce à un balai d'essuie-glace composite, caractérisé en ce qu'il comprend une pièce de liaison allongée munie dans sa zone centrale d'un organe d'accrochage à pivotement sur l'extrémité d'un bras d'essuie-glace, chacune des extrémités de la pièce de liaison portant à pivotement un balai d'essuie-glace, les deux balais étant décalés transversalement et longitudinalement l'un par rapport à l'autre.

On a représenté dans les dessins annexés, à titre d'exemples non limitatifs, diverses formes de réalisation d'un tel balai d'essuie-glace. Dans ces dessins:

- la figure 1 est une vue schématique en élévation d'un tel balai, partiellement assemblé,
- la figure 2 est une vue en plan du balai de la figure 1, après assemblage,
- la figure 3 est une vue en élévation d'une pièce de liaison, pour une variante,

- la figure 4 est une vue en plan d'un balai utilisant la pièce de la figure 3, avant assemblage,

5 - la figure 5 est analogue à la figure 3, pour une autre variante,

- la figure 6 est une vue en plan du balai de la figure 5, partiellement assemblé.

On se réfère tout d'abord aux figures 1 et 2 qui représentent un premier mode d'exécution de
10 l'invention. Le balai comprend une pièce de liaison 1 ayant une zone centrale élargie 2 munie d'une fenêtre longitudinale 3. Cette fenêtre est traversée par un axe transversal 4 sur lequel est monté à pivotement un organe d'accrochage 5 destiné à être fixé de manière
15 amovible à l'extrémité d'un bras d'essuie-glace (non représenté).

La zone centrale 2 est prolongée longitudinalement de part et d'autre par deux bras 6 décalés latéralement par rapport à l'axe médian de la zone 2
20 et de part et d'autre de cet axe. Les bras 6 sont terminés par un bec arrondi 7. Chaque bec peut être encliqueté dans un organe d'accrochage 8 monté pivotant sensiblement au milieu d'un balai d'essuie-glace 9 de type connu.

25 La longueur des balais 9 est calculée, en fonction de la longueur de la pièce de liaison 1, pour que le balai composite selon l'invention couvre la surface totale à balayer. Le décalage longitudinal des balais 9 permet d'utiliser des balais plus courts
30 dont la déformation permet de suivre la courbure de la surface à essuyer. Le décalage latéral des balais 9, qui évite leur chevauchement, crée dans la région centrale du balai composite une zone d'essuyage double qui est très efficace.

Le mode d'exécution des figures 3 et 4 est semblable aux précédents, les parties 1 à 6 étant identiques, si ce n'est que les bras 6 de la pièce de liaison 1 sont terminés chacun par un bout d'axe transversal 10, les deux bouts d'axe 10 étant de part et d'autre de l'axe longitudinal de la pièce 1. Chaque bout d'axe 10 peut être encliqueté dans un balai d'essuie-glace 11 de type connu.

Dans la variante des figures 5 et 6, les parties 1 à 6 sont également semblables. Les bras 6 comportent plusieurs trous transversaux traversants 12 dans lesquels peut être introduit un bout d'axe 13 solidaire d'un balai d'essuie-glace 14 de type connu comportant un organe de verrouillage articulé 15. On peut ainsi régler la position des balais 14 et même, selon les cas, créer un balai composite non symétrique dans lequel l'organe d'accrochage 5 n'est pas au milieu. On a figuré en pointillés une telle possibilité.

RENDICATIONS

1. Balai d'essuie-glace composite, caractérisé en ce qu'il comprend une pièce de liaison allongée munie dans sa zone centrale d'un organe d'accrochage à pivotement sur l'extrémité d'un bras d'essuie-glace, chacune
5 des extrémités de la pièce de liaison portant à pivotement un balai d'essuie-glace, les deux balais étant décalés transversalement et longitudinalement l'un par rapport à l'autre.
2. Balai d'essuie-glace selon la revendication
10 1, caractérisé en ce que les extrémités de la pièce de liaison sont décalées latéralement par rapport à l'axe longitudinal de celle-ci.
3. Balai d'essuie-glace selon l'une des
15 revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les extrémités de la pièce de liaison forment des becs arrondis coopérant par encliquetage avec un organe d'accrochage monté pivotant sur un balai d'essuie-glace.
4. Balai d'essuie-glace selon l'une des
20 revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les extrémités de la pièce de liaison comportent chacune un bout d'axe transversal, les deux bouts d'axe étant de part et d'autre de la pièce de liaison, et un balai d'essuie-glace est monté pivotant sur chacun desdits bouts d'axe.
5. Balai d'essuie-glace selon l'une des
25 revendications 1 et 2, caractérisé en ce que chaque extrémité de la pièce de liaison comporte un trou transversal traversant dans lequel pivote un bout d'axe solidaire d'un balai d'essuie-glace.
6. Balai d'essuie-glace selon la revendication
30 5, caractérisé en ce que chaque extrémité de la pièce de liaison comporte une pluralité de trous transversaux traversants décalés longitudinalement.

2463030

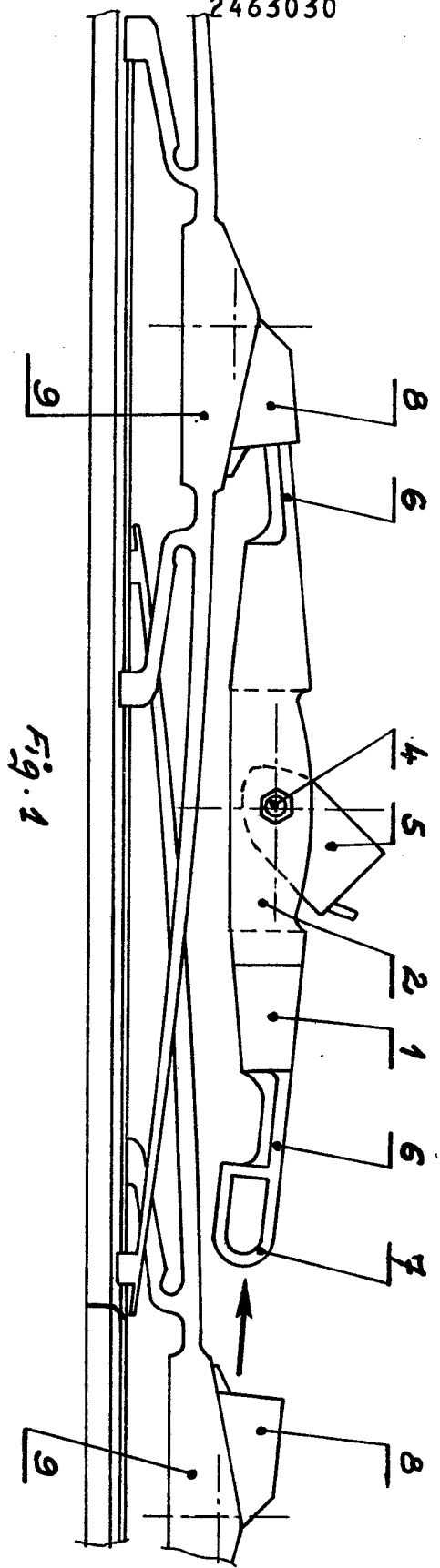


Fig. 1

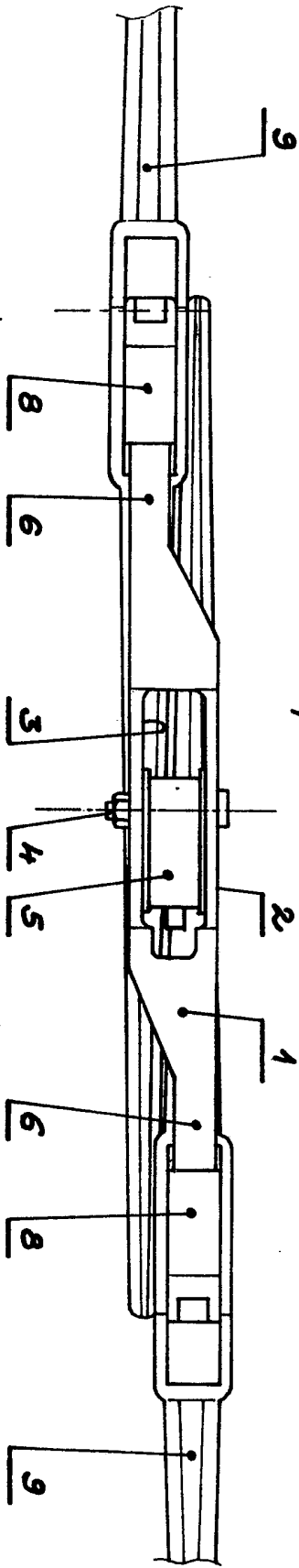


Fig. 2

2463030

H

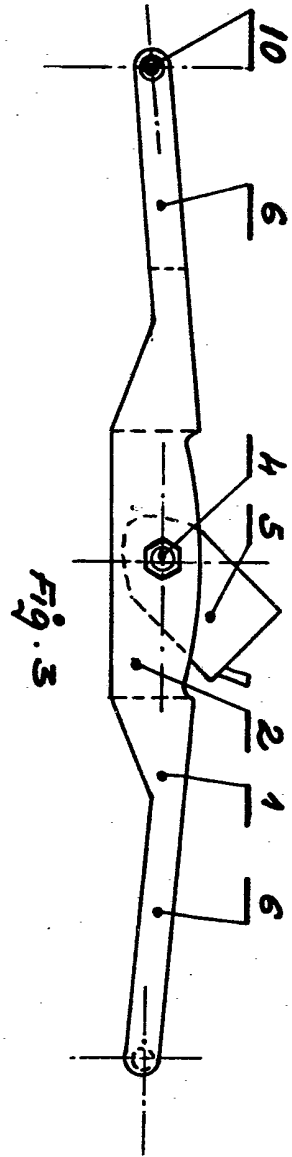


Fig. 4

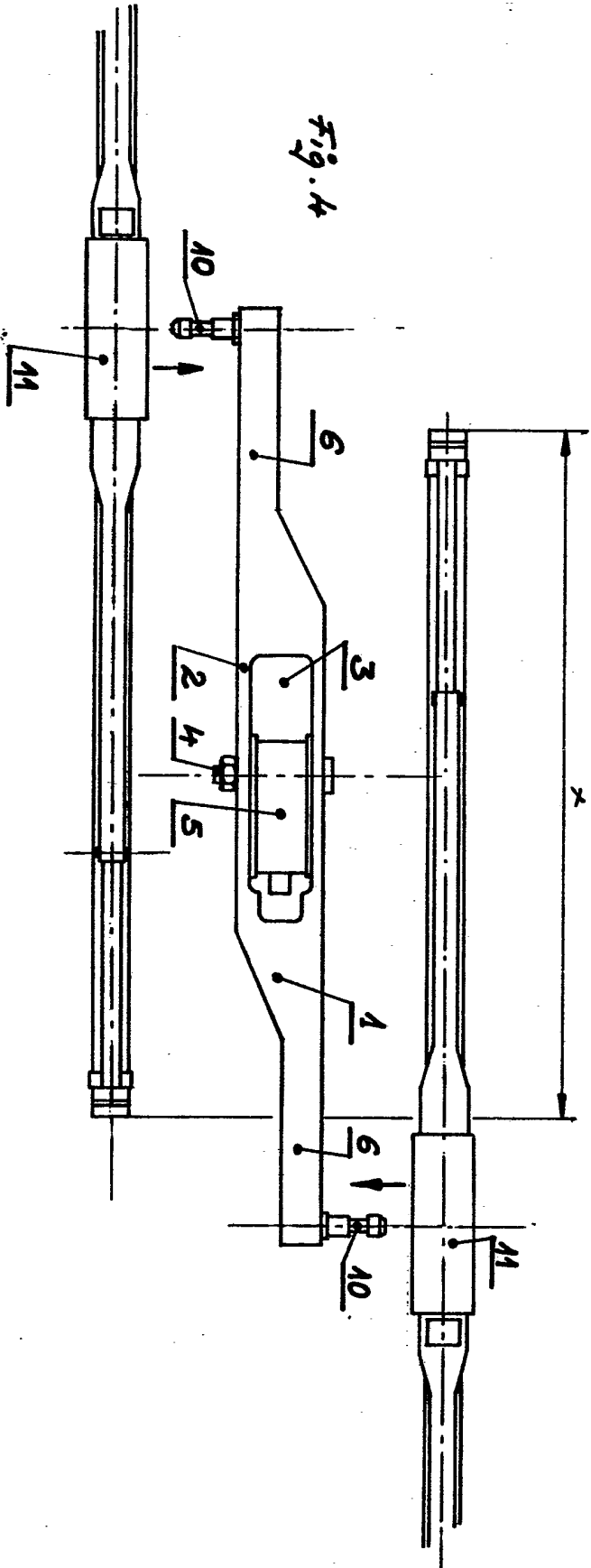


Fig. 5

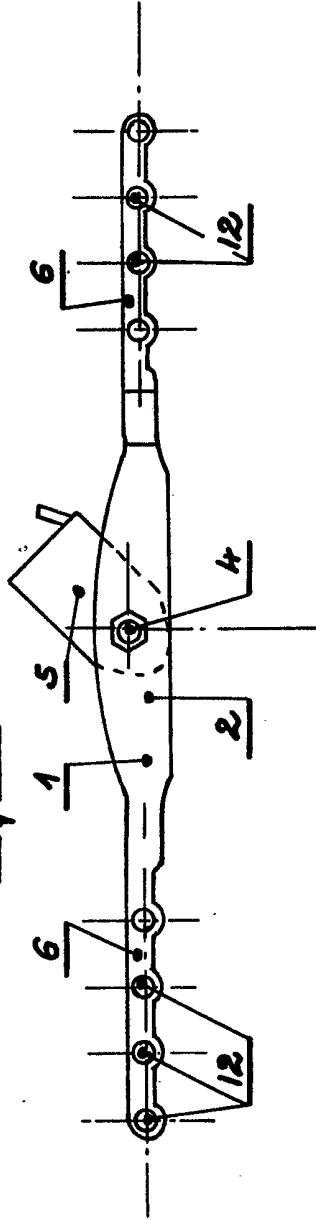


Fig. 6

